

Association Polychrome-Edu
Adresse 200 rue de Belleville, 75020 - PARIS
Tél. : 06 28 69 38 09

Le 17 juin 2017, à 12H, les membres de l'association Polychrome-Edu se sont réunis au Café *Les 400 coups* en Assemblée Générale Annuelle sur convocation de la présidente. Il a été établi une **feuille d'émargement**, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Claire Labastie, présidente de l'association. Elle était assistée d'un secrétaire de séance, Mme Laure Weil, secrétaire de l'association. Mme Caroline Dié, commissaire aux comptes de l'association en 2016-17, régulièrement convoquée, était présente. M. Cyril Blancy et Mme Armelle Samzun ont été désignés comme scrutateurs.

Plus de 10 % des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Renouvellement du bureau (trésorier, administrateur espace collaboratif)
 - Orientation des actions futures
 - Rapport moral et financier ;
 - Approbation du budget ;
 - Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;
 - Désignation des commissaires aux comptes ;
- Mme Pascale Brun succède à Mme Caroline Dié.

Il a été fait lecture du rapport financier.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

— Et pourquoi pas changer de responsables ? La présidence, l'espace participatif, la trésorerie pourraient changer de main. Pourquoi pas imaginer que les uns et les autres auraient envie, à un moment ou un autre, de s'engager, un an ou deux ? Personne n'est ligoté à un poste, et les tâches se confieraient facilement à ceux qui le souhaitent. Nous pouvons nous épauler les uns les autres, partager les rôles en fonction des disponibilités des uns et des autres.

Bilan, perspectives.

Interrogation sur la possible réforme des lycées et sur ce que nous avons entendu évoquer :

- Nous avons entendu parler d'un enseignement par modules (collègues des Ailes du Désir et du syndicat SGEN), avec un socle commun de 4 matières qui seraient les seules évaluées au bac en examen final.
- A partir de cette information, l'enjeu pour Polychrome-Edu serait que l'option de spécialité en lycée ne devrait pas être transformée en module-enseignement facultatif.

— D'autres disciplines artistiques existent et, dans le cas d'un « module-option facultative », on se dirigerait plutôt vers des lycées à colorations artistiques différentes, sachant que l'autonomie des établissements scolaires est de plus en plus favorisée.

— À ce propos, il faudrait souligner le rôle ambigu des prépas arts dont la création est actuellement favorisée. On ne peut que se féliciter de la mise en place des prépas arts publiques là où nos élèves étaient obligés d'aller dans une prépa privée (Prépart, Les Arcades... par exemple dans la région parisienne). Mais on peut craindre que, dans la perspective d'une suppression des options de spécialité arts plastiques au profit de modules ressemblant à des options facultatives, il soit invoqué la création de ces prépas comme palliatifs de la disparition des options de spécialité.

Les positions de Polychrome-Edu seraient alors de défendre la création des prépas arts, mais de bien faire la part des choses, ne pas lier les unes à la disparition des autres et dans le cas où l'on voudrait nous avancer les arguments précités, montrer que les unes ne peuvent combler la disparition des autres !

— Il est proposé d'écrire une lettre au Ministère dans l'objectif de participer aux décisions et de défendre les options de spécialité. Soit demander un rendez-vous pour rencontrer les décisionnaires, soit exprimer par écrit nos arguments pour cette défense. En l'absence d'autres informations sur la réforme des lycées, nous ne pouvons guère faire mieux.

Il nous faudra alors rappeler les qualités de la discipline...

— La seule en enseignement général, qui développe le rapport direct à la matière. Le besoin de ce contact immédiat se fait sentir avec le développement des technologies numériques, qui déréalise la relation des élèves au monde concret.

— En arts plastiques, nous déployons à la fois une approche sensible (tactile autant que visuelle) et une utilisation poussée des techniques numériques pour le travail virtuel sur l'image.

— L'articulation pratique et culture artistique, qui joint les savoirs (historiques, sémantiques...) aux savoir-faire (tant manuels que numériques).

— La capacité à passer du projet à sa réalisation, qui manque à tant d'élèves paralysés par la peur de mal faire et les obstacles de la pratique, qui rendent plus facile la seule imagination.

— La singularité associée à l'esprit d'équipe, le développement de l'inventivité et de la création.

— Notre ancrage dans un art vivant et contemporain mais aussi sa mise en relation avec celui des temps passés.

— Nous faisons appel à des compétences spécifiques et transversales : l'art contemporain a accueilli toutes sortes de postures (archéologique, sociologique, recherches diverses...) —> notre discipline est intégrative des savoirs qui peuvent s'inscrire dans des projets artistiques.

— Nous organisons des sorties diverses (visites d'expositions, sorties au cinéma et parfois au théâtre, voyages culturels...) et sommes moteurs dans l'ouverture culturelle de nos établissements.

... mais aussi ses débouchés : bien sûr tout ce qui relève des arts plastiques : beaux-arts et filières supérieures en arts (université...), mais aussi arts appliqués divers (architecture, stylisme, joaillerie, ...), arts visuels (photographie, cinéma, vidéo...), et enfin la médiation culturelle. L'enseignement de spécialité sert de tremplin aux élèves de lycée pour constituer une base solide en direction de ces filières supérieures, sans encore engager leur avenir. Leurs acquis les soutiennent dans des filières autres. On rappellera que même les élèves d'arts plastiques passant le concours d'entrée à Sciences-Pô ont acquis des savoirs culturels, mais aussi une faculté à imaginer des situations ou des solutions qui étaye leur réussite. De même, nous en faisons tous l'expérience : notre enseignement accompagne beaucoup d'élèves en difficulté, souvent ceux qui ont des freins psychologiques

liés à l'adolescence. Il leur permet de surmonter des obstacles scolaires pour accomplir des parcours, parfois d'excellence, en filière supérieure.

Nous défendons aussi notre statut, qui assure une formation initiale exigeante sur trois ans, tant pédagogique que dans les contenus de la discipline. Notre enseignement en lycée se suit librement, gratuitement, à la différence de celui en conservatoire, par exemple. Nous voulons pouvoir être accessibles à tous : au sein de l'Éducation nationale, y compris les élèves de milieux sociaux défavorisés accèdent sans avoir d'efforts à fournir à notre enseignement artistique. Malheureusement en musique, l'Inspecteur Général, Mr Maestracchi a accepté que l'enseignement de musique, selon certains accords, se fasse au sein des conservatoires. Il est reconnu que c'est dans les milieux les plus instruits et les plus favorisés que l'on pousse les enfants vers les apprentissages artistiques.

Nous sommes une association nationale, qui doit se positionner en complémentarité au rôle des inspecteurs. Est-ce possible ? souhaitable ?

Répartition des tâches :

Caroline Dié assure la maintenance de l'espace collaboratif sur Viaeduc.

Des collaborations peuvent être apportées à partir d'un travail au niveau de l'académie (ex : Cyril et son travail sur Sophie Taeuber-Arp).

On ouvre aussi à « in-situ », espace d'un groupe d'enseignants de Nantes.

Il faudrait faire un point synthétique sur les luttes de Polychrome et leurs résultats.

Faire un appel aux adhérents et adhésions : demander à un prof de chaque académie d'être coordinateur avec les profs de son académie. On aura besoin d'être en nombre et d'avoir une représentativité pour la réforme. Appel aux idées.

— Refaire le site : Guillaume Weil.

— Se donner, dès qu'on en a, des infos sur l'avenir de notre discipline en lycée.

A l'issue du débat entre les membres [indiquer l'essentiel de ce qui a été dit], le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à la majorité de 12 voix ;

Approbaton du budget : cette résolution est adoptée à l'unanimité ;

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration : l'Assemblée renouvèle Mme Claire Labastie, présidente de l'association, Guillaume Weil, Président-adjoint, Laure Weil, secrétaire de l'association, Caroline Dié, modératrice de l'espace collaboratif, en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Désignation des commissaires aux comptes : Mme Pascale Brun est désignée comme commissaire aux comptes de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17H.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Paris, le 30 juin 2017